

# AMNESTY INTERNATIONAL

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

AILRC-FR  
18 avril 2016

### **Congo. Des raids aériens ont frappé des bâtiments civils, y compris des écoles**

Les raids aériens qui ont frappé des zones résidentielles dans le département du Pool (sud-est du Congo), faisant des morts et des blessés et détruisant des bâtiments, y compris des églises, des écoles et des établissements médicaux, constituent un recours excessif à des armes meurtrières de la part des forces de sécurité, a déclaré Amnesty International lundi 18 avril.

Il faut que ces violations manifestes des obligations internationales en matière de droits humains, notamment le non-respect du droit à la vie, fassent l'objet d'une enquête approfondie, indépendante et impartiale. Selon des témoins oculaires, des hélicoptères ont largué au moins 30 bombes sur des zones résidentielles le 5 avril. Une école a été touchée dans la ville de Vindza alors que l'objectif était l'ancien domicile du pasteur Frédéric Ntumi, chef du groupe armé des « Ninjas », que l'État accusait d'être à l'origine des violences qui avaient embrasé Brazzaville, la capitale, le 4 avril. Les villes de Soumouna et de Mayama ont ensuite été prises pour cible. Une femme a indiqué à Amnesty International qu'elle avait vu au moins 30 corps sur les huit kilomètres environ séparant Soumouna du village de Ngula.

« Les forces gouvernementales ont lancé des attaques délibérées et illégales. Il est choquant qu'elles aient bombardé des zones résidentielles en réaction aux violences survenues à Brazzaville le 4 avril. Au lieu de cela, elles auraient dû faire le nécessaire pour que les suspects soient traduits en justice », a déclaré Ilaria Allegrozzi, chercheuse d'Amnesty International sur l'Afrique centrale.

Selon des témoins, les communes touchées par les frappes aériennes sont aujourd'hui désertes. Les habitants des villages proches de Soumouna ont fui en brousse ou dans d'autres villes, notamment à Brazzaville.

Une femme qui a quitté Ngula pour se réfugier à Brazzaville avec sa famille a expliqué à Amnesty International : « Beaucoup de personnes ont été tuées dans les bombardements. J'ai vu au moins 30 corps entre Soumouna et Ngula. Il y a eu aussi de nombreux dégâts matériels. »

D'autres témoins ont indiqué que deux hélicoptères avaient largué une trentaine de bombes à Vindza le 5 avril au matin. Trois des quatre bâtiments de l'école primaire de la ville avaient été touchés. Heureusement, pour des raisons de sécurité, aucun élève n'était présent.

#### **Complément d'information**

Des représentants d'Amnesty International se sont entretenus par téléphone avec une dizaine de témoins oculaires, de militants locaux et de journalistes, dont ils ont corroboré les déclarations en analysant les informations rapportées par les médias.

Lundi 4 avril, des coups de feu se sont fait entendre dans les rues de Brazzaville. Des jeunes ont dressé des barricades à Makélékélé, un quartier situé dans le sud de la ville, et appelé le président Denis Sassou Nguesso à démissionner.

Un bâtiment de la mairie et deux postes de police ont été incendiés et des hommes armés ont attaqué une caserne militaire. L'État a accusé les « Ninjas » – un groupe armé dirigé par le pasteur Frédéric Ntumi – d'être à l'origine des violences ayant éclaté quelques semaines après que le président a remporté l'élection du 20 mars, dont le scrutin était entaché de fraude et d'irrégularités selon l'opposition. Les médias ont rapporté que les violences survenues à Brazzaville entre le 5 et le 10 avril avaient fait 17 morts et davantage de blessés.

Depuis qu'une partie de l'opposition a contesté les résultats de l'élection présidentielle, les autorités congolaises ont arrêté plusieurs personnalités politiques de premier plan, notamment les responsables de campagne des candidats Jean-Marie Michel Mokoko et Okombi Salissa, qu'elles accusent d'avoir porté atteinte à la sécurité nationale.

Amnesty International et les organisations locales de défense des droits humains ont appelé les autorités à libérer les opposants politiques détenus pour avoir critiqué pacifiquement le déroulement de l'élection, à mettre fin aux arrestations et détentions arbitraires, et à s'abstenir de réprimer les manifestations pacifiques.

En février 2016, le Congo a tenté d'entraver la surveillance indépendante des droits humains en refusant l'entrée sur le territoire d'un chercheur d'Amnesty International et en le renvoyant à Dakar bien qu'il dispose d'un visa en règle, d'une lettre d'invitation et de la confirmation de ses rendez-vous avec les autorités, y compris les ministères de la Défense et de la Justice.

#### **Document public**

\*\*\*\*\*

***Pour en savoir plus ou organiser un entretien, veuillez prendre contact avec le Service de presse d'Amnesty International pour l'Afrique occidentale et centrale à Dakar (Sénégal) ; tél. : + 221 77 658 62 27 ; courriel : [sadibou.marong@amnesty.org](mailto:sadibou.marong@amnesty.org) ou à Londres ; courriel : [press@amnesty.org](mailto:press@amnesty.org)***